

L'honorable ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que, depuis la publication du texte de son discours prononcé à Montréal devant la Fédération des étudiants libéraux du Québec, il ne lui est plus posé aucune question de la part des députés du parti conservateur?

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SALAIRE VERSÉ AUX CONSTABLES LORS DES ÉLECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Fera-t-il en sorte que les salaires payés aux constables aux dernières élections générales soient augmentés de façon à répondre aux normes du salaire minimum?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je tiens cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

RETARD DANS LE TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS LA CÔTE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre est-il prêt à nous faire une déclaration sur les mesures prises pour améliorer la coordination du transport des céréales, comme il l'a promis hier?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai dit hier que j'espérais pouvoir faire une déclaration aujourd'hui ou demain. Je puis assurer à l'honorable député que ce sera demain.

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD — L'EMBAUCHAGE D'INSULAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux Publics): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours l'honorable député de Prince a posé une question sur l'embauchage pour la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. Il a demandé combien d'habitants de l'Île du Prince-Édouard travaillent actuellement à la construction de la chaussée. La réponse est: 27. Ils sont employés par la société d'ingénieurs-conseils.

LA PEINE CAPITALE

LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT PROCHAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais [M. Grégoire.]

demander au premier ministre si la Chambre aura l'occasion de traiter la question de la peine capitale. Quelle est l'idée générale du gouvernement quant à la manière dont la Chambre sera saisie de cette question? En raison des nombreux prisonniers actuellement condamnés à mort, le premier ministre ne convient-il pas que ce problème devrait être abordé immédiatement après le discours du trône? Cette question est lourde de conséquences et nous devrions certainement dissiper cette incertitude.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je partage sans réserve l'avis du très honorable représentant: cette question devrait être réglée sans tarder. J'espère que nous pourrions prendre des mesures à cette fin immédiatement après que nous aurons obtenu les subsides nécessaires, dès la fin du débat sur le discours du trône. Quant à la façon de procéder, je pense que les représentants des partis pourraient peut-être se réunir et décider ensemble de la procédure qui conviendrait à tous les intéressés.

LE DIVORCE

L'ÉTUDE DE NOUVELLES MESURES PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que sept des projets de loi figurant au *Feuilleton* traitent de la réforme du divorce, serait-il possible que le gouvernement établisse un comité en vue d'arriver à un accord général qui pourrait inspirer le gouvernement dans la préparation de nouvelles mesures législatives dans le domaine du divorce? Ces mesures seraient dans l'intérêt de tous, et le problème actuel pourrait être résolu par un accord des partis.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être discuter également de cette question à une réunion des leaders de la Chambre afin de voir si ce genre d'accord serait possible.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion interrompue le lundi 24 janvier, sur la motion de M. Goyer, tenant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.